

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240408-2024036-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-036

Séance du 08 AVRIL 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/03/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

Mme BRUYAS Séverine

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Installation classée - SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES – BEB Projet d'une unité de méthanisation à Charentay

La SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES - BEB a déposé auprès des services préfectoraux une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à CHARENTAY (69) avec deux stockages déportés de digestat brut liquide sur les communes de CHALEINS (01) et ROMANS (01),

Notre commune se trouvant incluse dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre des installations projetées et/ou étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de l'arrêté interpréfectoral annonçant l'ouverture d'une consultation du public sur le projet du 25 mars 2024 au 22 avril 2024 inclus.

La préfecture nous demande de soumettre ce dossier pour avis à notre conseil municipal. Cet avis, pour être pris en considération, devra être émis et communiqué à mes services dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit avant le 8 mai 2024.

Madame Séverine BRUYAS quitte la salle et ne participe pas au débat ni au vote qui va suivre.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240408-2024036-DE

S²LOW

- Après avoir pris connaissance du dossier donne un avis favorable
deux points de vigilances :

Vigilance par rapport à la proximité du Bief et de la rivière du Formans

Vigilance par rapport aux périodes d'épandage. Attention à la météo.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain

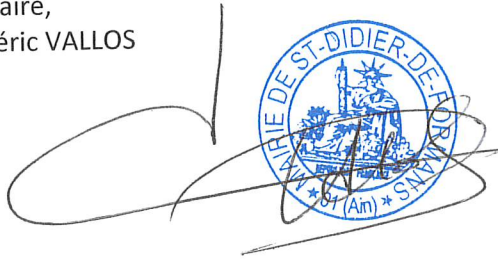
Ainsi fait et délibéré

Saint-Didier-de-Formans, le 08 avril 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,

Frédéric VALLOS



A blue circular official seal of the Municipality of Saint-Didier-de-Formans is placed over the signature. The seal features a central emblem with a church spire and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '(Ain)'. The signature is a large, stylized cursive mark in black ink.

la secrétaire de séance

Eva SOUZY



The signature of the secretary of the session is a large, stylized cursive mark in black ink.